

Compte-rendu de la séance du 3 février 2020

° Comptes administratifs et comptes de gestion (Ville de Mirecourt)

Le conseil municipal adopte les comptes administratifs et de gestion du budget 2019 de la Ville de Mirecourt (voir documents envoyés par courriel). **UNANIMITE**

° Reprise des résultats

Les résultats constatés à la clôture des comptes administratifs 2019 sont repris au sein du budget primitif 2020 de la Ville de Mirecourt. **UNANIMITE**

° Les résultats de clôture 2019 sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement Ville : 1 981 946.62 €

-Déficit d'investissement Ville : 657 520.79 €

UNANIMITE

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2020 sont :

-Dépenses Ville : 1 015 208.93 €

-Recettes Ville: 890 740.63 €

Les résultats à reprendre au budget primitif 2020 de la ville sont :

• Section investissement dépense -compte 001 : 657 520.79 €

Compte tenu de la reprise des restes à réaliser, le besoin de financement au 1068 sera de 781 989.09 €

• Section de fonctionnement recette -compte 002 : 1 199 957.53 € (après affectation pour le besoin de financement)

UNANIMITE

° Rapport d’Orientations Budgétaires (les documents seront envoyés par courrier électronique)

Le débat d’orientation budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l’article L2312-1 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l’exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l’article L2121-8 ».

Ce débat d’orientation budgétaire n’a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l’objet d’une délibération afin que le représentant de l’Etat puisse s’assurer du respect de la loi.

Les documents propres à ce ROB 2020 sont joints à ce présent compte-rendu.

° Aménagement de la place des Halles.

Dans le cadre de la poursuite de la réhabilitation du centre-ville, la ville de Mirecourt sollicite l'Etat au titre de la DETR et du Contrat de Ruralité ainsi que le Département des Vosges pour la reconfiguration de la place des Halles et la rue Ste-Cécile (réfection dans le cas présent de l'assainissement). Montant estimé à 1,2 million d'€.

L'ensemble de ces opérations d'aménagement destinées à redonner une belle image au centre-ville s'inscrit dans une approche qualitative qui reprend l'ensemble du patrimoine de la commune, la trame urbaine et paysagère, une approche fonctionnelle (usage du site, offre de stationnement et maillage routier) et l'amélioration globale du cadre de vie via la mise en valeur des atouts de la ville.

L'assemblée délibérante autorise M. le Maire à solliciter ces subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental. **UNANIMITE**

° Implantation d'un stockage d'énergie.

Une société propose l'implantation sur une parcelle communale d'une unité de stockage d'énergie à proximité immédiate du poste de distribution électrique de la commune, rue Gambetta. La localisation de ces containers est en cours de négociation avec cette dernière. Ces containers abritent une (ou plusieurs) batterie(s) pouvant venir en aide au réseau électrique en cas de besoin. Avec les énergies renouvelables, la production est moins constante, il faut donc trouver un moyen de stocker l'électricité pour la redistribuer ensuite. C'est le défi technologique relevé par la "Boxe". Elle est composée de nombreuses batteries au lithium destinées à secourir le réseau électrique en cas de gros pics de consommation

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le bail afférent à cette implantation.

UNANIMITE

Subvention exceptionnelle à l'Effort-Basket Mirecourt

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 7.000 € au bénéfice de l'Effort-Basket Mirecourt au regard de ses difficultés actuelles. **UNANIMITE**

Procédure de référé pour l'ancienne boulangerie Hocquet 51, rue du Général Leclerc appartenant à Iurie Marchitan demeurant à Coignières (78310).

Rappel des démarches mises en perspective.

- ° Arrêté municipal de péril ordinaire n° 2019-15 en date du 22 février 2019.
- ° Visite et compte-rendu de l'expert judiciaire requis par la Ville de Mirecourt.
- ° Procès verbal d'état d'abandon manifeste en date du 4 juillet 2019 (publié dans le quotidien Vosges-Matin en date du 9 juillet 2019 et sur place).
- ° Rendez-vous le 3 décembre 2019 entre un émissaire du propriétaire, M. Igor Bordei, et les services de l'ABF.
- ° Relance du propriétaire ce 15 janvier 2020 par courrier en AR avec date-butoir au 1^{er} février.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en justice à travers une procédure de référé, le propriétaire ne mettant pas en œuvre les travaux demandés par l'expert judiciaire. **UNANIMITE**

Délibération auprès de l'EPFL

La Ville de Mirecourt dans le cadre de la résorption de la future friche industrielle de la Coopérative Agricole Lorraine va déposer un dossier d'acquisition de l'emprise sise rue du Docteur Grosjean auprès des services de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine. Autorisation accordée au maire à l'unanimité. **UNANIMITE**

Acquisition foncière place des Halles

La Ville de Mirecourt dans le cadre de la réhabilitation de la place des Halles souhaite acquérir une première emprise de 56 m² sur le Département des Vosges (en vert sur le plan ci-joint) et une seconde de 32 m² sur la copropriété voisine. Accord de l'assemblée.**UNANIMITE**

Attribution de compensation définitive de la commune de Mirecourt pour l'année 2019

Le conseil municipal délibère favorablement quant à l'attribution de compensation définitive pour l'année 2019 à hauteur de – 817.744, 77 € . A noter l'attribution de compensation d'investissement d'un montant de 21.771,74 € versée par la commune de Mirecourt au titre du Très Haut Débit Losange. **UNANIMITE**

SMIC des Vosges

Le conseil municipal délibère sur les demandes d'adhésion présentées par le Syndicat Mixte du PETR du Pays de la Déodatie, par le Syndicat Intercommunal de secteur de Dompaire et par la commune de Baudricourt ainsi que sur la modification de l'article 6 des statuts. **UNANIMITE**

Remboursement aire de camping-car

Le conseil municipal délibère favorablement pour rembourser un usager de l'aire de camping-car à la suite d'un dysfonctionnement de la borne automatique survenu le 4 décembre dernier. Le montant est de 12 €. **UNANIMITE**

° Recensement 2020 de la population.

Le recensement se déroule à Mirecourt du 16 janvier au 17 février. Il y a lieu de procéder à la désignation d'un coordonnateur communal, au recrutement d'agents recenseurs et de fixer la rémunération de ces derniers.

L'assemblée délibère à l'unanimité pour la désignation d'un coordonnateur communal, le recrutement de 13 agents recenseurs et la fixation de la rémunération des agents recenseurs selon la proposition suivante.

° Séance de formation : 30 €.

- Tournée de collecte : 200 €
- Feuille de logement : 1 €
- Bulletin individuel : 0,80 €.

UNANIMITE

Le secrétaire de séance, M. O Moine